

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 20 novembre 2015

AVEC LE 116 000, FAISONS RESPECTER LES DROITS DE L'ENFANT !

A l'occasion du 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, le CFPE-Enfants Disparus, en charge du numéro d'urgence 116 000, invite à la mobilisation contre les disparitions d'enfants et rappelle que plus de 50 000 enfants sont portés disparus chaque année en France. *

Le 116 000 a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.

Il intervient auprès des familles dans le cadre de fugues, d'enlèvements parentaux en France ou à l'étranger, de disparitions inquiétantes de mineurs et de jeunes majeurs. Cet accompagnement se poursuit tant que la famille en exprime le besoin.

DISPARITION INQUIÉTANTE

Lucas Tronche, 16 ans, disparu depuis le 18 mars 2015

Cela fait huit mois que l'on est sans nouvelle de ce lycéen sans histoire. Lucas devait aller avec son frère à un entraînement de son club de natation. Il ne s'y est jamais rendu, et a disparu sans papier, sans argent, mais avec son téléphone portable qui reste muet. Plus le temps passe, plus l'inquiétude de ses parents grandit.

Ce que dit la convention des droits de l'enfant

Article 3 : Intérêt supérieur de l'enfant

« Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être. »

Ce que fait le 116 000

Les chargés de dossiers du CFPE-Enfants Disparus conseillent les familles appelant le 116000 dans les procédures administratives et juridiques à engager. Grâce à un important réseau d'interlocuteurs (officiers de police et de gendarmerie, magistrats, ministères...), les juristes du CFPE-Enfants Disparus informent régulièrement les familles de l'avancée des démarches, dans le respect du processus d'enquête.

Contact Presse :

Quentin Chaix – CFPE-Enfants Disparus –

communication@cfpe-ets.fr

01 83 01 00 72 – 06 15 10 78 88

www.116000enfantsdisparus.fr – www.25mai.fr


le numéro d'appel
d'urgence gratuit
accessible 7 j/7
et 24 h/24 en France
et dans les DOM

ENLÈVEMENT PARENTAL

Chaïma Hamraoui – 2 ans – Enlevée par sa mère depuis le 20 juillet 2014

Cela fait maintenant plus d'un an que la petite Chaïma a été emmenée en Pologne par sa mère. Malgré de nombreuses démarches pour obtenir une procédure de retour, toutes les tentatives de médiation ont échouées. Sa mère et elle sont aujourd'hui introuvables.

Ce que dit la convention des droits de l'enfant

Article 9 : Séparation d'avec les parents

« Les états parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré »

Ce que fait le 116 000

Les chargés de dossiers du CFPE-Enfants Disparus apportent leur expertise aux proches comme aux professionnels, notamment en matière d'enlèvement parental. L'objectif est de parvenir à préserver ou maintenir le lien entre l'enfant et ses deux parents.

Jamel Mohamed Brown – 14 ans – Séparé de sa mère à l'âge de 7 mois

La mère de Jamel, madame El Bakkouri a été expulsée des Etats Unis le 05 février 2002, sept mois après la naissance de son enfant. C'est son propre mari qui a refusé de remplir les documents attestant légalement de leur union, puis l'a dénoncé aux services de l'immigration américains. Elle se bat depuis pour revoir son fils mais, malgré une décision judiciaire en sa faveur, le père de l'enfant n'a jamais accepté que l'enfant lui rende visite.

Ce que dit la convention des droits de l'enfant

Article 10 : Réunification de la famille

« Un enfant dont les parents résident dans des Etats différents a le droit d'entretenir, sauf circonstances exceptionnelles, des relations personnelles et des contacts directs et réguliers avec ses deux parents »

Ce que fait le 116 000

Les chargés de dossiers du CFPE-Enfants Disparus apportent un soutien psychologique aux parents privés du lien avec leur enfant quand les procédures s'éternisent afin d'appréhender au mieux la rupture du lien avec l'enfant et les préparer à la difficulté d'un éventuel retour.

Retrouver les enfants, rétablir les liens.

Jour après jour, grâce aux équipes du 116 000 le CFPE-Enfants disparus se tient à disposition des enfants et de leurs familles pour faire respecter ces droits. Chaque année nous menons de nombreuses actions de sensibilisation avec votre aide, afin d'alerter sur ces situations difficiles, et de faire connaître le dispositif au plus grand nombre.

Contact Presse :

Quentin Chaix – CFPE-Enfants Disparus –

communication@cfpe-ets.fr

01 83 01 00 72 – 06 15 10 78 88

www.116000enfantsdisparus.fr – www.25mai.fr

